

Vous allez élire pour 4 ans vos représentants dans les CAPD et CAPA ainsi qu'aux nouveaux Comités Sociaux d'Administration (CSA). La période électorale est toujours riche de promesses, de journaux sur papier glacé, de posts et vidéos sur les réseaux sociaux...

Notre engagement, dans la continuité de nos actions passées, c'est la défense intransigeante des personnels, des statuts nationaux, des revendications, de l'Enseignement public laïque.

Les lignes directrices de gestion (LDG) ou le fait du Prince comme mode de gestion des mutations et des promotions

Abrogation de la loi Dussopt de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 ! NON à l'arbitraire dans les promotions et les mutations !

Cette loi a eu pour conséquence le **dessaisissement** des Commissions Administratives Paritaires (CAP) de leurs **prérogatives de contrôle des mutations et des promotions**. En effet, de cette loi ont découlé des **lignes de gestion académique** qui détruisent **toutes les règles et barèmes protecteurs** inscrits dans le Statut Général des fonctionnaires depuis 1945 et améliorées depuis lors par l'action syndicale.

Les élus du personnel ne disposent plus d'**aucun document** ni avant, ni pendant, ni après les opérations de l'Administration, les CAP ne sont plus consultées, pas même informées des actes ayant un impact sur la gestion des corps des personnels et sur la carrière de chaque agent de ces corps.

Au Comité Technique Académique, FO contre l'opacité et l'arbitraire

Depuis la mise en place des LDG académiques en 2020, le Recteur et les directeurs académiques affichent de beaux principes tels la «transparence des procédures» mais depuis deux ans, **dans l'opacité la plus totale, les entorses aux règles affichées n'ont pas manqué, sans recours possible, sans justificatif, inaugurant l'ère du fait du prince.**

Les LDG indiquent d'ailleurs que «*l'Administration conserve son pouvoir d'appréciation en fonction des situations individuelles, des besoins du service ou de tout autre motif d'intérêt général*».

Et cet « intérêt général », qui en juge, qui en décide ? FO a dénoncé cette porte ouverte à une mutation sur **demande politique** ou **pour satisfaire un groupe de pression local**.

Au Comité Technique Académique, FO a systématiquement voté contre les Lignes directrices de Gestion en matière de mutation et de promotion. FO a même boycotté le groupe de travail sur ces LDG le 12 janvier 2022, rien n'étant négociable, tout étant imposé depuis le ministère.

FO ne s'accommode pas de cette loi réactionnaire de transformation de la Fonction publique qui constitue un retour en arrière de 70 ans.

Pour FO, **la loi de transformation de la Fonction publique doit être abrogée.**

Les élus du personnel doivent retrouver toutes leurs **prérogatives de contrôle des mutations et des promotions** pour garantir l'égalité de traitement des personnels, interdire les passe-droits comme les sanctions déguisées dans le déroulement de carrière, et rétablir ainsi, au compte des usagers, l'indépendance des personnels dans l'accomplissement de leurs missions comme l'instituait le Statut Général des Fonctionnaires de 1946.

**Votez FO, c'est refuser l'opacité et l'arbitraire hiérarchique des LDG,
c'est revendiquer la transparence dans toutes les actes de gestion.**